



**Bilan de synthèse des recrutements
des maîtres.ses de conférences
en science politique en France
en 2023**

n°18 janvier 2024

La Lettre de l'OMASP

**Observatoire
des Métiers Académiques
de la Science Politique**

Rapport rédigé par Guillaume Gourgues (Université Lyon 2)

La Lettre de l'OMASP N°18, 2024

Bilan de synthèse des recrutements des maîtres de conférences en science politique en France en 2023

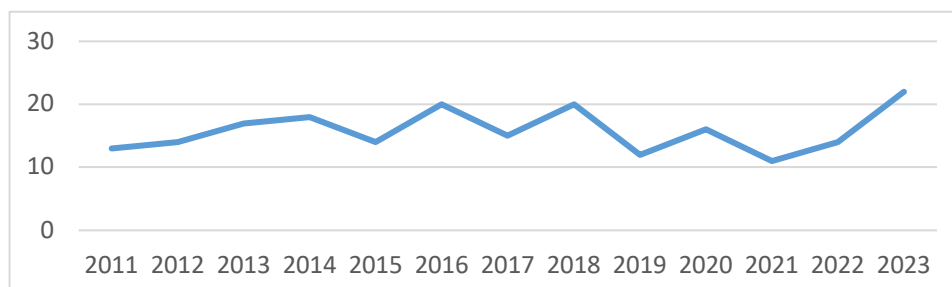
Rapport rédigé par Guillaume Gourgues (Université Lyon 2)

La lettre de l'OMASP paraît cette année en deux temps. Le bilan de synthèse des recrutements de professeur.e.s de cette lettre 17 a été diffusé en décembre 2023. Ce document, centré sur les recrutements de MCF, constitue donc le deuxième volet avec la lettre n°18 de l'OMASP.

1.1. Les postes mis au concours

Avec 22 postes, la session de recrutement synchronisée de 2023 a été marquée par une hausse sensible du nombre de postes maîtres.ses de conférences, avec 22 postes (Tableau 1). Cette embellie contraste avec le constat récurrent des éditions antérieures de la lettre de l'OMASP, mais demande à être abordée avec prudence. Il est impossible, pour commencer, de s'avancer sur le sens de cette hausse (exception ? tendance de moyen terme ?) ni d'en identifier des explications évidentes. Il convient ensuite de relativiser l'ouverture des postes : un poste a été ouvert uniquement à la mutation¹ (Université de Saint-Etienne), un poste suivant la procédure spécifique des bénéficiaires d'obligation d'emploi² (Université de Bordeaux), un poste a d'abord été fléché en droit public (02) puis en science politique (Science po Saint-Germain en Laye) – seuls des titulaires de doctorat en droit public ont d'ailleurs été auditionnés sur ce poste. Le bilan établi dans cette lettre prend essentiellement en compte les 19 postes restants, soumis à des mêmes conditions de concours et de sélection plus « standard ».

Tableau 1 : Nombre de postes de maîtres de conférences mis au concours en section 04 (2011-2023)



¹ Article 33 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 Décret n°84-431 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

² Article 29 du même décret.

La répartition des ouvertures de postes de MCF pour l'année 2023 (Tableau 2) est plutôt stable par rapport aux années précédentes. Les IEP continuent de ne fournir qu'une petite partie des postes ouverts (4 sur 19, dont deux à Sciences Po Grenoble), et la région parisienne reste la mieux représentée (5 postes au total). Nous notons toutefois qu'au-delà des universités comportant des départements de science politique bien établis et dotés de ressources (Amiens, Lille, Lyon 2 et 3, Strasbourg ainsi que les quatre universités parisiennes), cette campagne de recrutement aura été l'occasion de renforcer des équipes de taille plus modestes (Douai, Rouen, Mulhouse, Clermont-Ferrand, Montpellier 3) se résumant parfois à un.e seul.e collègue (La Rochelle). Cette dynamique reflète l'engagement des politistes dans des universités où la discipline est loin d'être dominante en faveur de l'ouverture de postes de MCF. L'OMASP tient à saluer cet engagement qui repose, peut-être plus qu'ailleurs, sur un travail de négociation de longue haleine. La conséquence logique est de voir arriver des politistes dans des laboratoires aux statuts variés (Equipes d'accueil, Unité propre de recherche en sciences juridiques et en science politique, Unité de recherche), en complément des UMR plus habituées à ces recrutements (ARENES, Art-Dev, CERAPS, CESSP, CRESPPA, CURAPP, ISSP, LAM, PACTE, SAGE). Il est également à noter que les affectations dans les différents laboratoires est révélatrice des négociations propres à chaque université : à Lyon, le poste ouvert par Lyon 2 n'est pas attaché à TRIANGLE, fait inédit pour le département de science politique, alors que Lyon 3 indique désormais un rattachement explicite à ce même laboratoire, ce qui est aussi une nouveauté. Quelles que soient les universités, l'ouverture de postes de MCF en science politique n'a décidément rien d'évident.

Tableau 2 : Postes de maître de conférences en science politique mis au concours en 2023 (N=19)

| Type d'établissement | Etablissement | Laboratoires | Références Galaxie |
|----------------------|------------------------------|--|--------------------|
| IEP | IEP Bordeaux | LAM | 4068 |
| | IEP Rennes | ARNES | 4081 |
| | IEP Grenoble | PACTE | 4074 |
| | IEP Grenoble | PACTE | 4076 |
| Universités | Université Clermont Auvergne | Centre Michel de L'Hospital | 70 |
| | Université d'Amiens | CURAPP | 4635 |
| | Université d'Artois | Centre Droit Éthique et Procédures | 4418 |
| | Université de La Rochelle | Littoral, Environnement et Sociétés | 4226 |
| | Université de Lille | CERAPS | 135 |
| | Université de Rouen | Centre universitaire rouennais d'études juridiques | 4652 |
| | Université de Strasbourg | SAGE | 4841 |
| | Université Lyon 2 | Institut d'Asie orientale | 4551 |
| | Université Lyon 3 | TRIANGLE | 4429 |
| | Université Montpellier 3 | ART-dev | 4350 |
| | Université Paris 1 | CESSP | 4748 |
| | Université Paris 10 | ISSP | 4798 |
| | Université Paris 8 | CRESPPA | 4697 |
| | Université Paris 8 | CRESPPA | 4706 |
| | Université Paris 2 | CECP / CERSA | 17 |

A ce panorama de la session synchronisée s'ajoute, pour la deuxième année consécutive, l'ouverture d'une Chaire de professeur junior (CPJ) par Science po Paris. Intitulée « Les tensions démocratiques dans l'Union Européenne » (n°4145 sur Galaxie), la CPJ a reçu 22 candidatures parmi lesquelles 3 candidates ont été finalement auditionnées lors d'un « job talks » le 22 septembre 2023. Il nous semble nécessaire, plus que jamais, d'évoquer cette nouvelle voie de recrutement qui, bien qu'encore très marginale, créée de facto un canal parallèle de recrutement, sans aucune connexion avec les campagnes synchronisées ou au fil de l'eau des MCF.

1.2. Profil des postes et recrutements

Le profilage des postes révèle, cette année, une sorte d'ouverture « en trompe l'œil » des possibilités de recrutement pour les docteur.e.s sans poste de la discipline. Si un seul poste concerné par la section 04 s'est finalement avéré non ouvert aux docteur.e.s de la discipline (Science po Saint-Germain en Laye) et que la totalité des autres postes n'ont indiqué que la section 04, la réduction des possibilités de candidatures s'est jouée cette fois-ci à un autre niveau. La campagne a ainsi été marquée par une très forte domination des fléchages, parfois très répétitifs, « relations internationales / politiques comparées », concernant 7 postes (Tableau 3). A cela s'ajoute un phénomène un peu similaire en science politique de l'Union Européenne (Tableau 4), et méthodes quantitatives (« Méthodes quantitatives dans l'analyse du politique » pour Amiens, « Sociologie politique quantitative » à Paris 1). Le reste des postes valorisent des fléchages par « aire géographique » (« Afriques, circulations culturelles sud-sud » à Bordeaux, « Asie et extrême orient » à Lyon 2), et se complètent par des profils plus thématiques (« Politiques publiques culturelles », IEP Grenoble ; « Environnement », La Rochelle ; « Discriminations et inégalités », Paris 8), et un seul poste indiquant un fléchage en « analyse des politiques publiques » (Artois).

Tableau 3 : Des profils « RI/politiques comparés » assez proches

| Etablissement | Profil |
|------------------------------|---|
| IEP de rennes | Relations internationales, politique comparée |
| Université Clermont Auvergne | Science politique - Relations internationales |
| Université de Rouen | Relations internationales Politique comparée |
| Université Lyon 3 | Sociologie politique de l'international |
| Université Montpellier 3 | Science politique : Sociologie politique comparée |
| Université Paris 10 | Sociologie politique de l'international. |
| Université Paris 8 | Politique des circulations transnationales |

Tableau 4 : Des profils, moins nombreux, sur la science politique de l'Europe

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| IEP de Grenoble | Politiques publiques européennes |
| Université de Lille | Sociologie de l'Union européenne |
| Université de Strasbourg | Europe, santé, environnement |

Cette forte concentration des profils a eu des conséquences sur les auditions, qui mérite d'être détaillée. D'une part, les fortes disparités dans « l'attractivité » des différents postes (tableau 5) ne semblent être indexées que partiellement sur les profils. Si le profil a pu manifestement jouer dans certaines villes (l'écart entre Lyon 2 et Lyon 3 est par exemple spectaculaire), il n'est en rien visible dans d'autres contextes (Paris 8, Grenoble). On pourrait éventuellement pointer un effet « concentrique » autour de Paris (plus la distance en train diminue, plus le nombre de

candidatures augmente), Montpellier étant une exception à la règle. Au-delà de ces quelques commentaires impressionnistes, ces écarts (de 1 à 6 sur l'ensemble de la liste) mériteraient d'être analysés de manière plus approfondis, tant ils montrent que la « pression » du nombre de docteur.e.s sans poste diffère d'un poste à l'autre.

Tableau 5 : Nombre de dossiers reçus par les différents comités de sélection³

| Université | Nombre de candidatures recevables |
|--|-----------------------------------|
| Université Lyon 2 | 21 |
| Université de Strasbourg | 28 |
| IEP Grenoble (politique culturelle) | 30 |
| IEP Grenoble (Europe) | 33 |
| Université de La Rochelle | 34 |
| Université de Lille | 37 |
| Université d'Amiens | 37 |
| Université Paris 1 | 39 |
| Université d'Artois | 63 |
| Université Clermont Auvergne | 70 |
| Université de Rouen | 83 |
| Université Paris 2 | 90 |
| Université Lyon 3 | 94 |
| Université Paris 8 (politique internationale) | 101 |
| Université Paris 8 (discrimination inégalités) | 102 |
| Université Montpellier 3 | 103 |
| Université Paris 10 | 126 |
| IEP de Bordeaux | Non communiqué |
| IEP de Rennes | Non communiqué |

Quoiqu'il en soit, l'effet essentiel des profils ne se joue pas à ce niveau mais concerne davantage les auditions elles-mêmes. Sur 19 postes, 87 candidat.e.s ont été auditionné.e.s, dont 27 (30%) ont eu au moins 2 auditions : une candidate a passé 7 auditions, une autre, 5, trois candidat.e.s, 4 auditions, dix candidat.e.s, 3 auditions, 14 candidat.es, 2 auditions. Pour rappel, lors de la campagne précédente, 14 candidat.e.s sur 73 (soit 19%) avaient été multi-auditionnées, et aucun.e d'entre elles/eux n'avaient dépassé 2 auditions. On identifie, de fait, une ouverture en trompe l'œil de cette campagne : pour une augmentation de 50% du nombre de postes, on ne compte que 25% d'auditionnés supplémentaires, dont 30% sont auditionnés plusieurs fois. Ces multi-auditions ne bénéficient pourtant pas systématiquement aux candidat.e.s qui sillonnent la France : parmi les recruté.e.s, 8 l'ont été avec une seule audition. Signalons toutefois que deux candidates ont obtenu deux classements en tête, tandis que deux autres ont finalement rejoint d'autres institutions (CNRS, IRD), libérant des places et faisant quelque peu évoluer le panorama final (tableau 6), sans en changer fondamentalement la morphologie.

³ Ces chiffres nous ont été livrés par les présidentes et présidents de COS, que nous remercions chaleureusement !

Tableau 6 : Maîtres.se.s de conférences en science politique recruté.e.s en 2023⁴

| Etablissement | Nom | H/F | Année de soutenance | Établissement de soutenance |
|---|-------------------------|-----|---------------------|-----------------------------|
| Université de la rochelle | Gabriel Montrieux | H | 2021 | Université Lyon 2 |
| IEP Bordeaux | Alessandro Jedlowski | H | 2012 | Université de Naples |
| IEP Grenoble (Europe) | Angela Tacea | F | 2017 | IEP Paris |
| IEP Grenoble (politique culturelle) | Lisa Marx | F | 2017 | Université de Genève |
| Université d'Artois | Aymeric Mongy | H | 2021 | Université de Lille |
| Université Lyon 2 | Clotilde Riorot | F | 2017 | EHESS |
| Université Paris 2 | Marion Jacquet-Vaillant | F | 2021 | Université Paris 2 |
| Université Paris 8 (discrimination) | Alice Romério | F | 2019 | Université Paris 8 |
| Université de Rouen | Pauline Brücker | F | 2020 | IEP Paris |
| Université Paris 10 | Mathilde Zederman | F | 2018 | Université de Londres |
| université Paris 8 (politique internationale) | Elen Le Chen | F | 2017 | IEP Aix |
| université Montpellier 3 | Camille Floderer | F | 2017 | IEP Aix |
| IEP Rennes | Sarah Tanke | F | 2021 | IEP Paris |
| Université de Strasbourg | Hugo Canihac | H | 2017 | IEP Bordeaux |
| Université Paris 1 | Kevin Geay | H | 2015 | Université Paris 9 |
| Université d'Amiens | Marion Demonteil | F | 2019 | Université Dauphine |
| Université Clermont Auvergne | Sabine Dini | F | 2021 | Université Paris 13 |
| Université Lille | Anja Thomas | F | 2016 | IEP Paris |
| Université Lyon 3 | Jan Verlin | H | 2017 | Université Paris Nanterre |

Sources : suivi de la campagne par l'ANCMSP et l'AFSP, GALAXIE, Thèses.fr

Parmi les 19 recruté.e.s, on note une augmentation de la durée moyenne séparant la date de recrutement de la soutenance : presque 5 ans, contre 3,4 et 3,8 ans en 2022 et 2021. Il semblerait que la campagne ait permis à plusieurs docteur.e.s candidat.e.s depuis plusieurs années d'accéder à des postes – une sorte d'effet « rattrapage » lié au nombre plus élevé de postes. Ce phénomène nous invite à renouveler notre alerte sur le problème que nous soulignons déjà lors de la précédente campagne : la nécessité pour les docteurs sans poste de rester plus longtemps dans les circuits de recrutement se traduit par une précarisation grandissante⁵. Il est également à noter que seules deux universités (Paris 2 et 8) ont recruté une candidate ayant soutenu sa thèse dans leur établissement, et que les IEP (Paris, Aix, Bordeaux) fournissent un important contingent de recruté.e.s (7 sur 19), supérieur au nombre de postes fournis par les IEP eux-mêmes (4). Nous pouvons enfin noter que 3 recruté.e.s ont soutenu un doctorat dans une université étrangère (Naples, Genève, Londres). Cette diversification des recrutements contraste avec le poste CPJ mise au concours, où aucune des trois candidates auditionnées n'avaient soutenu de thèse en France (Londres, Zurich).

⁴ Nous ne tenons compte ici que des classements finaux, qui ne reflètent pas les classements initiaux.

⁵ ANCSMP, « Nouvelle règle LPR : 3 ans maximum après la soutenance de thèse pour pouvoir candidater à des post-doctorats », 1^{er} juin 2022.

Nous pouvons enfin constater que des débats persistent d'une année sur l'autre, sans que nous parvenions à engager un réel débat au sein de la discipline : un poste a été pourvu, de nouveau, par voie de mutation, mais empruntant cette fois ci une procédure spécifique ; un nombre résiduel de docteur.e.s en science politique trouve des débouchés dans d'autres disciplines (mais nous manquons toujours de chiffres précis...).